

Commune de Courvières

La commune dispose d'une Carte Communale approuvée depuis 2007, visant un développement progressif et modéré (accueil théorique de 69 constructions nouvelles, +165 habitants).

Approche globale

La commune est composée :

- d'un village implanté à l'intersection des voies de communication ;
- et d'une vingtaine de constructions isolées, à vocation agricole pour l'essentiel.

Développement urbain

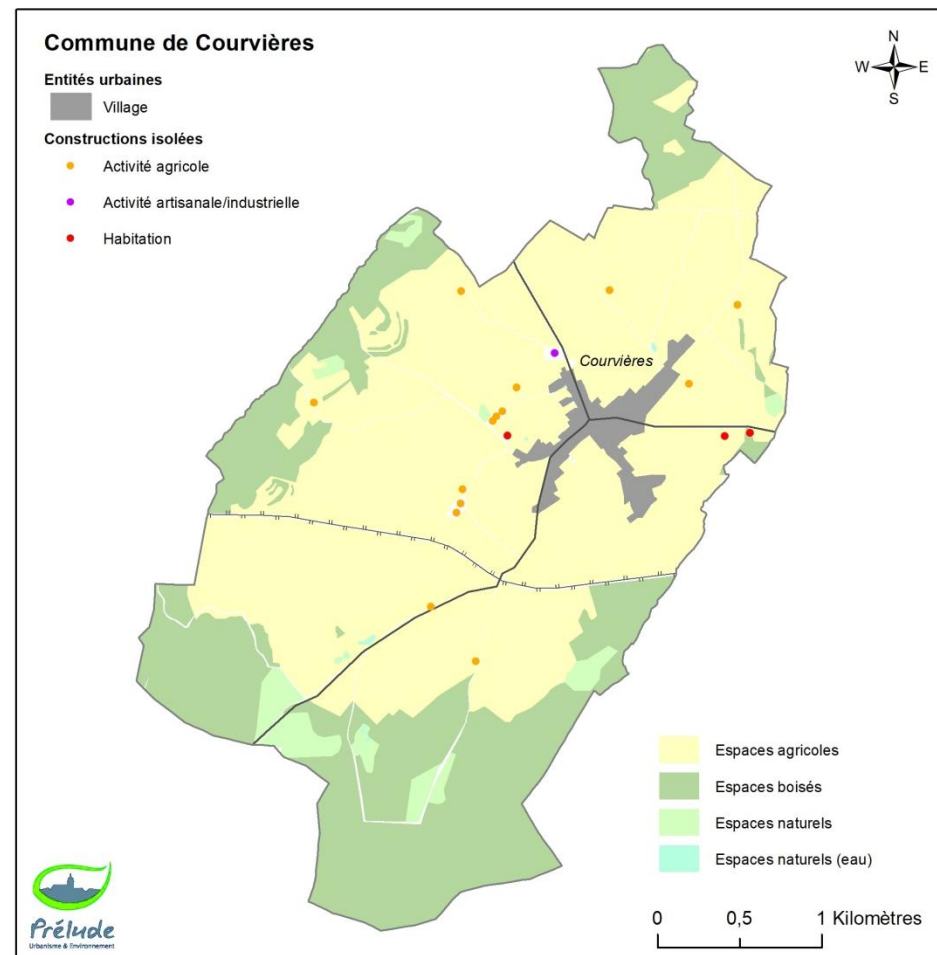
Le village de Courvières est installé au centre du territoire communal, dans une légère dépression qui l'abrite des vents dominants. Situé au carrefour des voies le reliant aux villages voisins, le tissu bâti est groupé autour de ces éléments principaux (mairie, église, presbytère). Il se présente sous forme d'une trame bâtie linéaire en forme de croix. Le bâti ancien est implanté de façon discontinue le long des axes (nombreux incendies au XIX^e siècle).

Le village initial s'est peu modifié, le développement du village a été ralenti par des difficultés d'alimentation en eau potable.

Les constructions récentes sont principalement implantées au NE, le long de la rue des Essarts ou entre cette rue et la route de Frasne. Elles se sont réalisées au coup par coup ou sous forme de lotissements pavillonnaires.

Les constructions récentes sont ainsi de style pavillonnaire, isolées au milieu de la parcelle entourée d'une clôture ou d'une haie. L'architecture et l'implantation de la construction sont relativement étrangères à ce qu'on trouve dans le village d'origine.

Plusieurs installations agricoles importantes génèrent les principales contraintes vis à vis de l'aménagement, en fonction de leur position dans le village ou à proximité immédiate. Quelques constructions agricoles se sont toutefois dégagées de l'espace central trop « serré » pour s'établir en dehors du périmètre urbanisé.



Enjeux, un territoire à vocation agricole

- *Mettre un terme à l'étirement du village le long des axes*
- *Utiliser les disponibilités du tissu urbain*
- *Préserver les vues (notamment vers l'église) et la qualité des entrées de village*
- *Maintenir une zone tampon entre l'habitat et la scierie (située au Sud du village)*
- *Encadrer la construction des logements d'exploitant*